

Lors de la réunion publique tenue à la mairie de Lacoste le 28 janvier 2025, le Syndicat Centre Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais ont présenté la nouvelle organisation pour la collecte des déchets dans la commune qui sera appliquée à partir du mois d'avril. A l'issue de cette réunion il nous semble nécessaire d'apporter des compléments d'information sur ce sujet.

Le but principal de cette nouvelle organisation est de diminuer fortement la quantité de déchets d'ordures ménagères et d'améliorer notre manière de trier les déchets. Les ordures ménagères (bac gris) sont enfouies sur un site dédié à Soumont, mais il arrive bientôt à saturation. Pour retarder cette échéance on nous demande de diminuer de moitié la quantité d'ordures ménagères. Lorsque ce site sera fermé il faudra transporter les déchets beaucoup plus loin ce qui augmentera le coût de traitement et donc nos impôts. Par ailleurs il n'y aura plus les camions étroits pour circuler dans les petites rues des centres historiques et la collecte des bacs individuels n'y sera plus possible.

La nouvelle organisation de la collecte sera différente selon que les habitations sont au cœur de ville, en zone pavillonnaire autour du cœur ou en zone dite des écarts.

### **Cœur de Ville**

Cette zone comprend le centre historique de Lacoste, place du jeu de ballon, rue Saint Jacques, place de la Vierge, place Bellevue et Mas Audran.

Dans cette zone il n'y aura plus de bacs roulants individuels. La collecte se fera au point de tri comprenant quatre bacs. Un badge individuel (distribué par la communauté de communes) sera nécessaire pour accéder aux bacs des déchets alimentaires et des ordures ménagères. L'accès au bac d'emballages et papiers et au bac à emballages en verre sera libre comme actuellement. Un petit bac portable (seau bio) sera distribué aux habitants de la zone pour apporter les déchets alimentaires au point de tri.

### **Zone pavillonnaire**

Cette zone comprend les rues autour du centre village ainsi que la route de Lacoste et du Chemin de Font Chaude jusqu'au pont du Passant.

Dans cette zone les déchets seront déposés dans des bacs roulants individuels comme actuellement. Un bac roulant jaune individuel supplémentaire sera distribué pour y déposer les emballages et papiers. La collecte des ordures aura lieu par camion toutes les deux semaines pour les bacs jaune et gris et chaque semaine pour les bacs verts, selon un calendrier qui sera distribué. Les déchets de verre seront à déposer au centre de tri comme actuellement.

### **Zone des écarts**

Cette zone concerne toutes les habitations éloignées du centre (route de la Voie Ferrée, route de Mas Audran, Fontbonne...). Sur cette zone il n'y aura plus de bacs roulants individuels ; le traitement des déchets sera le même qu'au centre ville avec apport des déchets au centre de tri et utilisation d'un badge pour ouvrir les bacs des déchets alimentaires et des déchets résiduels.

### **Centres de tri**

Le centre de tri composé de quatre bacs est destiné à recevoir les déchets des personnes n'ayant plus de bacs roulants. Le bac de déchets résiduels et le bac de déchets alimentaires seront accessibles avec un badge. Le bac de déchets papiers et emballages et le bac de déchets en verre seront en libre

service. Les centres de tri seront situés à la mairie de Lacoste et en bas de Mas Audran au niveau du point actuel. Le troisième centre de tri initialement prévu au croisement des route de la Voie Ferrée et du chemin de Font Chaude situé sur la route départementale a été rejeté par le Département pour des raisons de sécurité routière. Ce troisième centre de tri sera installé soit à l'entrée de Clermont au pont du Passant soit près du collège du Salagou de Clermont (le choix sera fait prochainement).

### **Conclusion**

Cette nouvelle organisation sera appliquée dès le mois d'avril après distribution des badges, des seaux bio et des nouveaux bacs jaunes roulants. Un courrier nous informera de la date du démarrage du changement.

Cette nouvelle organisation est déjà en place dans certaines communes (Canet, Fontes...). Le tri des déchets s'y est très nettement amélioré, les habitants sont satisfaits et les villages ne sont plus encombrés par les bacs roulants impossibles à rentrer chez soi.

Par ailleurs il y aura toujours des exceptions dans chaque zone, notamment pour les résidences secondaires qui n'auront plus de bacs roulants, et pour d'autres cas particuliers. Le Secrétariat de la Mairie répondra à vos interrogations les jours de permanence si vous avez encore des incompréhensions ou des remarques pertinentes.

Christian DOIREAU

Conseiller municipal